



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 16/2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 24 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 06 janvier 2020.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, LASSALLE, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, LATAPIE, MARTIN.

**PROCURATIONS**

Mme LLOUBERES à M. BEUILLE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme SEIB-TAUPIN, MM. FERTE et DELON.

**ABSENTS** : MMES GARBIN, FERTE S.

**SECRETAIRE** : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : URBANISME - Acceptation de la cession des parcelles C 1035 et C 1036 par le CCAS à la Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du CCAS N°19/2017 portant cession par le CCAS des parcelles C 1035 et C 1036 à la commune à titre gratuit,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter du CCAS, la cession des parcelles C 1035 et C 1036.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 24**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'accepter la cession des parcelles C 1035 et C 1036 du CCAS au profit de la Commune,
- D'autoriser Madame le Maire ou monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire, à signer tout acte, avec le CCAS, relatif à cette cession.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 14 janvier 2020

Le Maire,

Lysiane MAUREL

